

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur et le ministère de l'Environnement favorisent la nomination de délégués autochtones à la Commission des Nations Unies sur le développement durable et à d'autres organismes appropriés, pour faire en sorte que la perspective traditionnelle des autochtones sur la gestion des ressources renouvelables fasse partie intégrante de toute décision dans ce domaine.

Lorsque le Comité a présenté au Parlement son dernier rapport au sujet de la fourrure en 1986, il avait entre autres soutenu que la fragmentation de l'industrie empêcherait de combattre efficacement les efforts déployés par les défenseurs des droits des animaux afin d'éliminer le marché de la fourrure. Depuis, la fragmentation de l'industrie est devenue encore plus évidente. Par exemple, le Conseil canadien de la fourrure s'est retiré de l'Institut de la fourrure du Canada, tandis que les producteurs de fourrure d'animaux sauvages ont formé le *Wild Fur Council of North America*, parce qu'ils jugeaient que le Conseil canadien de la fourrure ne représentait pas vraiment leurs intérêts. Étant donné toutes les pressions qu'ils subissent actuellement, économiques et autres, les membres de l'industrie de la fourrure gagneraient à travailler de concert.

RECOMMANDATION 6

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral encourage les divers segments de l'industrie de la fourrure à collaborer activement à la mise au point de stratégies de promotion de la fourrure comme *produit écologique* ainsi qu'à faire connaître les autres avantages du port de la fourrure.

Lorsque les représentants du ministère des Affaires extérieures ont témoigné devant le Comité, ils ont souligné que la promotion du commerce de la fourrure avait été la même que pour tout autre produit. Cette promotion comprend l'aide des délégués commerciaux en poste à l'étranger, qui fournissent des renseignements en matière de commercialisation, établissent des contacts et organisent des programmes de visite.

La promotion du commerce de la fourrure comprend également l'accès au Programme de développement des marchés d'exportation. Des fonctionnaires de ce programme ont affirmé que, depuis 1986, une somme